

COMMUNE DE MERVILLE
31330

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2011 A 21 H 00

L'An Deux Mille Onze

Et le Vingt Cinq Mars à Vingt et Une heures,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Fernand BENTANAX, Maire de Merville.

Secrétaire de Séance : Madame Myriam DAVID.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : Fernand BENTANAX, Jean-François HACHE, Chantal AYGAT, Patricia POUTREL, Myriam DAVID, Bernard TAGNERES, Marie-Thérèse TRECCANI, Roger MARTY, Julien COLTRO Gilles MARTIN, Thierry VIGNOLLES Patricia NAVERI Marie-Claude LEFEVRE, Cécile LABORDE, Marie-Line FAURIE, René BEGUE, Anne-Marie DURRIS. Jean-Luc FOURQUET, Eric SANTAMANS, Nicole SUDRES.

Etaient absents et excusés :

- Madame Geneviève PONDICQ

ayant donné procuration :

- Monsieur Jean-François LARROUX donne procuration à Anne-Marie DURRIS
- Monsieur Guy GENDRE donne procuration à Myriam DAVID
- Monsieur Yves VERSAPUECH donne procuration à Patricia NAVERI
- Madame Laure GIRAUD donne procuration à Anne-Marie DURRIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour suivant :

I - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 Février 2011 ainsi que celui du 25 Février 2011.

II - FINANCES

- Acquisitions foncières : demande DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).
- Demande de subventions :
 - travaux d'étanchéité de la toiture de l'Espace Jouvion ;
 - réalisation d'une allée piétonne dans le cimetière du village.

III - ENFANCE – JEUNESSE

- Mise en place du prélèvement automatique pour les prestations périscolaires.
- Projet « CLAS ».
- Tarification du secteur périscolaire

IV - RESSOURCES HUMAINES

- Taux « promus – promouvables ».
- Mission d'aide au recrutement par le Centre de Gestion d'un Directeur Général des Services et d'un technicien territorial.

V - AFFAIRES GENERALES

- Formation du jury d'assises 2012 – Tirage au sort.

VI - QUESTIONS DIVERSES

I - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 Février 2011 ainsi que celui du 25 Février 2011.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 février 2011 ainsi que celui du 25 février 2011 ont été approuvés à l'unanimité.

II – FINANCES

- Acquisitions foncières : demande DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, les chiffres relatifs à l'évolution de la population de la commune de Merville, validés et communiqués par l'INSEE, le 11 décembre 2010.

Population recensée en 2006 : 3 707

Population calculée totale en 2008 : 4 674

Soit une croissance de population de 26%

Monsieur le maire fait état de la capacité des équipements publics actuels :

Le groupe scolaire Georges Brassens a été agrandi et mis en service en 2004 avec 6 classes maternelles, et 12 classes élémentaires : A ce jour, nous avons 7 classes maternelles et 13 classes élémentaires.

Sur ce point, nous devons prévoir la réalisation d'un deuxième groupe scolaire.

Les terrains de grands jeux (football) sont trop petits, malgré une entente très forte avec les clubs des communes voisines.

Sur ce point, nous devons trouver une emprise foncière suffisante pour créer un ensemble correctement dimensionné et desservi par les infrastructures voirie et réseaux.

Par ailleurs la proximité liée aux usages scolaires est nécessaire.

Les différentes activités culturelles (théâtre, concert, expositions) sport en salle (basket, hand ball, tennis), lotos associatifs,...sont toutes programmées dans la seule et unique salle polyvalente.

Sur ce point, nous devons « décongestionner » la salle polyvalente avec la réalisation d'un équipement dédié aux activités culturelles.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les études réalisées à ce jour destinées à préparer l'avenir, structurant le cœur du village, et disposant des réserves foncières nécessaires à l'implantation future des équipements publics indispensables à la qualité de service rendus à la population.

Le bureau d'études « Séquences » a présenté le 08/12/2006 au conseil municipal, un scénario d'aménagement que le conseil a approuvé, et présenté en réunion publique. Ce scénario prévoit la réalisation d'un deuxième pôle scolaire et sportif, réunissant les différents équipements publics nécessaires à la commune dans les années à venir : deuxième groupe scolaire, terrains de grands jeux, salle de sport, équipements divers de plein air.

Le CAUE sollicité a proposé un schéma d'aménagement fonctionnel de l'ensemble.
Le choix d'implantation prévu, vient équilibrer l'aménagement futur de la commune.

Le bureau d'études Frauciel a produit les études et le plan de financement nécessaires à l'aménagement des voiries et réseaux du chemin de Lartigue, desservant ce futur pôle d'aménagement de la commune.

Le PLU arrêté par le conseil municipal le 9 décembre 2010 confirme la localisation et le périmètre nécessaire à l'ensemble du projet, sur une superficie d'environ 17 Ha à prendre sur des terrains qualifiés en aménagement différé et agricoles sur le POS précédemment applicable. Les services fiscaux des domaines consultés, nous ont communiqué en date du 11 mars 2010 la valeur estimée de chaque parcelle concernée par les acquisitions à réaliser.

Monsieur le maire expose à l'assemblée, l'état d'avancement des négociations amiables avec les différents propriétaires :

1-Parcelle No E244,

Propriétaire Mme THORE superficie : 22 470 m²

Echange avec un terrain appartenant à la propriété privée de la commune pour contre valeur équivalente fixée en référence à l'avis des domaines.

2-Parcelles No E201, E1288, E208, E1266

Propriétaires M et Mme CAVALLIN superficie 10 518 m²

A acquérir à la valeur estimée par les domaines, soit 41 000 euros

3-Parcelles No E1129, E1131

Propriétaire GFA du plateau superficie 25 390 m²

A acquérir à la valeur estimée par les domaines 380 000 euros

4-Parcelles No E1130, E242

Propriétaire GFA de la plaine superficie 64 000 m²

A acquérir à la valeur estimée par les domaines 300 000 euros

5- Parcelles No E243

Propriétaire indivision DESTARAC superficie 8410 m²

A acquérir à la valeur estimée par les domaines, soit 17 000 euros

6- Parcelles No E239, E1285, E1287

Propriétaire M DESTARAC Pierre, superficie 35 697m2
A acquérir à la valeur estimée par les domaines 71 000 euros

7- Parcelle No E240

Propriétaire Mme Valette superficie 5620m2

Echange avec un terrain de superficie équivalente, appartenant à la propriété privée de la commune

8- Parcelle No E241

Propriétaire indivision Pondicq superficie 6150m2

Echange avec un terrain de superficie équivalente, appartenant à la propriété privée de la commune

L'emprise totale de la réserve foncière ainsi constituée d'un seul tenant est de 178 255 m2

Le montant total nécessaire aux acquisitions foncières, s'élève à 809 000 euros

Monsieur le maire insiste sur la pertinence de réaliser les acquisitions en une seule opération, car l'évolution des besoins peut donner la priorité à un projet plus qu'à un autre, en respectant le projet d'ensemble, étudié par le CAUE.

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante que l'Etat peut attribuer une aide financière aux communes, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Cette aide peut s'appliquer en particulier pour les acquisitions de terrains destinés à l'équipement de loisirs et accueil de populations (scolaires par exemple).

Considérant que le projet d'aménagement du futur espace d'équipements publics de la plaine de Lartigue s'inscrit dans cette logique, monsieur le maire propose au conseil municipal, de répondre à l'appel à projet pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Constate que l'accroissement très important de la population, de 26% entre 2006 et 2008 génère des besoins importants en équipements publics de nature à répondre aux besoins.(Rapport INSEE pièce 1)
- Attendu que la capacité du groupe scolaire Georges Brassens a atteint le seuil critique avec 7 classes maternelles et 13 classes élémentaires sur le même site, il est devenu nécessaire de prévoir un deuxième groupe scolaire.
- Attendu qu'un seul terrain de sport pour grand jeux, est insuffisant malgré les ententes réalisées avec les communes voisines, il est urgent de trouver une emprise foncière suffisante pour créer un ensemble sportif correctement dimensionné.
- Attendu que toutes les activités de sport en salle, de spectacles culturels, et les lots associatifs, se partagent une seule et unique salle polyvalente, il est fondé de trouver un nouveau site pour réaliser un ouvrage destiné à décongestionner la salle existante.
- Considère que les études produites par :
 - Le bureau d'études Séquences (pièce 2), qui localise sur la plaine de Lartigue le regroupement des futurs équipements publics, permettant d'équilibrer harmonieusement le développement du village, et de mutualiser les équipements communs (VRD, parkings..)
 - Le CAUE pour l'organisation fonctionnelle de l'ensemble des besoins sur le même site (pièce 3).
 - Le bureau d'études Frauciel pour les études techniques et financières du chemin de Lartigue, future voie structurante de la commune. (pièce 4)
 - Le PLU arrêté par le conseil municipal le 9 Décembre 2010, qui identifie la zone en 2AUe dédiée à la réalisation d'équipements publics. (pièce 5)
 - L'avis des services fiscaux des domaines pour les valeurs des terrains à acquérir, estimation qui a servi de base aux différentes négociations amiables avec les propriétaires.(pièce 6)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Renouvelle son approbation au projet global d'aménagement de la plaine de Lartigue tel que présenté par monsieur le maire.
- Approuve le plan de financement des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet qui fera l'objet d'une inscription au budget général de la commune.
- Sollicite l'aide de l'Etat par une subvention au titre de la programmation 2011 de la DETR, portant sur le montant restant à la charge de la commune de 809 000 euros.
- Autorise monsieur le maire à engager toute démarche et signer tout acte relatif à cet effet.

- Demande de subventions :

- **Travaux d'étanchéité de la toiture de l'Espace Jouvion**

Monsieur Le maire informe l'assemblée du mauvais état de la toiture de l'Espace Jouvion. Il est nécessaire d'engager des travaux de zinguerie, maçonnerie ainsi que des travaux de dé pigeonnage.

Après consultation de différentes entreprises, Monsieur le maire propose de retenir ACROBAT-SERVICE.

Zinguerie : Pour un montant de 5895.35€HT (7050.84 €TTC).

Dépigeonnage : Pour un montant de 4148.75€HT (4961.91€TTC)

Maçonnerie : Pour un montant de 580.64€HT (612.58€TTC)

La totalité de ces travaux s'élèvent à 10 624.74 €H.T
(12 625.33€TTC).

Il rappelle qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux sur la toiture de l'Espace Jouvion pour un montant total de 10 624.74€HT (120625.33€TTC)
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général.

- **Réalisation d'une allée piétonne dans le cimetière du village**

Monsieur Le maire informe l'assemblée que pour satisfaire la demande de nombreux habitants âgés de la commune et pour des raisons d'accessibilité, il est nécessaire d'aménager l'allée centrale du cimetière en créant un piétonnier en béton.

Le montant total des travaux s'élèvent à 14 004.99 €H.T
(16 749.97 €TTC)

Il rappelle qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux du piétonnier du cimetière pour un montant de 14 004.99€ HT (16 749.97€TTC)
- Approuve que la dépense soit inscrite au budget prévisionnel 2011.
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général.

III - ENFANCE – JEUNESSE

- Service Enfance & Jeunesse. Mise en œuvre du prélèvement pour les prestations péri et extrascolaires.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre de la procédure de mise en œuvre du prélèvement automatique pour les prestations péri et extrascolaires, il convient de mandater les commissions bancaires au compte 627 et de soumettre au vote du Conseil Municipal le règlement financier produit en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate les commissions bancaires au compte 627,
- Approuve le règlement financier du prélèvement.

- Projet « CLAS »

Le développement de la structure jeunesse a mis en évidence des problématiques chez certains jeunes vis-à-vis du système scolaire.

- Un besoin d'information et d'accompagnement sur l'orientation et l'entrée dans la vie professionnelle.
- Une forme de décrochage scolaire pour certains.
- Un besoin de médiation culturelle pour d'autres.

C'est à partir de ce constat qu'est née la volonté d'élargir ce premier diagnostic en y associant les partenaires socio-éducatifs du territoire et de s'engager dans le dispositif « CLAS ».

La présentation du projet animé par Myriam David a fait l'objet d'un accord de principe afin d'avancer sur ce dispositif.

- Tarif du secteur périscolaire

A compter du 04/04/2011, le mode de calcul de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et du centre de loisirs, est modifié. La grille de tarification actuelle est remplacée par un mode progressif dit « du taux d'effort ».

Le quotient familial de chaque famille continuera d'être calculé à partir du revenu imposable figurant sur l'avis d'imposition et du nombre d'enfants de la famille, ou en fonction des données CAFPRO.

Il sera appliqué les coefficients suivants afin de calculer le tarif de chaque prestation :

- 0,30% pour une pause méridienne, avec un prix minimum de 0,95€ et un tarif maximum de 3,80€
- 0,13% pour l'heure de centre de loisirs ou d'accueil périscolaire, avec un prix minimum de 0,75€ et un tarif maximum de 1,80€
- 0,40% pour les sorties du centre de loisirs avec un prix minimum de 1,00€ et un tarif maximum de 8,00€

IV - RESSOURCES HUMAINES

- Taux « promus-promouvables »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que de nouvelles dispositions ont été introduites par la Loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) : dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 % et 100 %. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement pour toutes les filières, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 17 février 2011 pour l'année 2011, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer les taux d'avancement de grade à 100 % pour l'année 2011 pour tous les grades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adopter pour l'année 2011 le taux à 100 % pour tous les avancements de grade.

- Mission d'aide au recrutement par le Centre de Gestion d'un Directeur Général des Services et d'un Technicien Territorial.

Monsieur Le maire informe l'assemblée que lors d'une réunion de travail du conseil municipal sur la validation des profils de poste d'un Attaché Territorial et d'un Technicien Territorial, les élus ont souhaité s'adjoindre des compétences du Centre de Gestion pour une mission d'aide au recrutement, créée conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Monsieur le maire fait part du choix « PACK 2 » qui comprend :

- Analyse de l'adéquation entre le profil et les candidatures
- Jury de recrutement
- Mise en situation des candidats
- Conseil et assistance au recrutement
- Assistance au recrutement et à la prise de fonction

Pour un montant de 900 € par recrutement.

Monsieur le maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour inscrire la dépense correspondante au budget prévisionnel de 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'intervention du service d'aide au recrutement du Centre de Gestion.
- Autorise le maire à faire appel à ce service pour le recrutement d'un Attaché Territorial et d'un Technicien Territorial.
- Décide d'inscrire au budget la dépense totale qui s'élève à 1800 €

V - AFFAIRES GENERALES

- Formation du jury d'assises 2012 – Tirage au sort.

Désignation de 12 jurés d'assises pour l'année 2012.

VI - QUESTIONS DIVERSES

- Séminaire du 30 avril 2011

A l'occasion du séminaire, les élus sont invités à se réunir dans une salle du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la forêt de Bouconne le samedi 30 avril 2011 de 9h00 à 17h00.

Présentation de la préparation du séminaire par Gilles Martin.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire remercie les présents et lève la séance à 24 heures.

Fait à MERVILLE, le 06/04/2011